



|

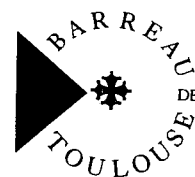
Séance
solennelle
d'ouverture
de la
conférence
du Stage

du 12 mars 1999

DISCOURS
de M^{me} le Bâtonnier BROCARD

Plaidoyer pour le doute
par Maître Karine BENDAYAN

Eloge de Maître René JAMMES
par Maître Vincent REMAURY.



DISCOURS
de
Madame Le Bâtonnier BROCARD

Monsieur le Premier Président,
Monsieur le Procureur Général,
Monsieur le Sous-Préfet représentant Monsieur le Préfet de Région,
Monsieur le Représentant de Monsieur le Président du Conseil Général,
Monsieur le Représentant de Monsieur le Député Maire de TOULOUSE,
Mesdames et Messieurs les représentants des autorités judiciaires,
politiques, civiles, militaires et religieuses,
Mesdames et Messieurs les Bâtonniers représentant :
- le Conseil National des Barreaux,
- la Conférence des Bâtonniers,
- le Barreau de PARIS,
- la Conférence des "Cent"
- la Conférence des Bâtonniers du Grand Sud-Ouest
Monsieur le Président de la Caisse Nationale des Barreaux Français,
Mesdames et Messieurs les Bâtonniers des Barreaux de la Principauté
d'ANDORRE, BARCELONE et LIEGE,

Mesdames et Messieurs,
Mes Chers Confrères,

Je dois à la confiance de mes Confrères qui m'ont portée à la tête du prestigieux Barreau de TOULOUSE, ainsi qu'à une tradition établie depuis 1838, le redoutable honneur de prononcer le discours de la 161^e Rentrée Solennelle de la Conférence du Stage.

Alors que nous étions réunis ce matin pour le souvenir de nos défunts, nous voici rassemblés ce soir pour accueillir la jeunesse.

“La jeunesse regarde fixement l'avenir de son œil d'aigle, y trace un large plan, y jette une pierre fondamentale”, (Alfred de VIGNY).

La Rentrée Solennelle de la Conférence du Stage est bien la fête de la jeunesse, votre fête mes jeunes Confrères, vous qui venez de prêter serment et vous qui depuis un an, avez intégré notre Barreau.

Pour accéder à notre profession, vous avez commencé par prêter serment :

“Je jure comme avocat, d'exercer ma fonction avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité.”

A l'aube du troisième millénaire, qu'allez-vous faire mes jeunes Confrères de votre serment ?

Vous ne pouvez avoir que le sentiment que votre mission est immense et s'élargit singulièrement, car le champ des misères humaines n'a jamais été aussi vaste. Les cœurs meurtris nous sollicitent de toute part.

L'avocat d'aujourd'hui veut et doit participer à la vie du monde. Il a conscience que son devoir ne s'épuise pas dans la rédaction d'une convention, dans un conseil, dans une plaidoirie et qu'il lui faut se déployer à fonds, élargir ses domaines de compétences et continuer à combattre pour la justice et la liberté.

Héritier de l'avocat d'hier, vous êtes l'avocat de demain.

Vous êtes, il est vrai, les héritiers de l'avocat d'hier.

De ce Palais où l'on cultivait l'art de la rhétorique et de l'éloquence, professant que pour être bon avocat, il importait de prendre des leçons auprès de CICERON, de SOPHOCLE avant de s'inspirer d'un Maurice GARCON, d'un Gabriel MARTY ou d'un René FLORIOT.

De ce Palais où nos illustres prédécesseurs cultivaient aussi toutes sortes d'arts qu'ils estimaient indispensables à l'épanouissement de leur vocation et de leur culture.

De ce Palais qui honorait ATHENES et ROME dont nous avons reçu nos valeurs : la sagesse et l'éloquence, la mesure et l'audace, la rhétorique et la clarté.

De ce Palais où l'on côtoyait dans les prétoires des monstres sacrés, des divas capricieuses, des tragédiens lyriques, des ténors légers et des basses chantantes.

De ce Palais enfin où l'honneur du Barreau se glorifiait dans la défense de la veuve et de l'orphelin.

Mais vous êtes aussi et surtout l'avocat de demain :

L'avocat qui maintiendra la tradition de la défense pénale et judiciaire, fier de symboliser avec le port de sa robe la défense des libertés individuelles et collectives.

L'avocat hors du prétoire, sans robe, qui va à la rencontre du monde de l'entreprise et du monde économique pour leur apporter ses conseils éclairés et ses compétences les plus diverses.

L'avocat partenaire indispensable de l'évolution de la Société.

L'avocat communautaire au sein de l'EUROPE en plein développement.

Avocat de demain, vous laissez de côté les massives bibliothèques et les austères bureaux Empire pour consulter les CD ROM sur vos PC informatiques, surfer sur le web et communiquer par internet.

Avocat de demain, vous connaîtrez le développement de la publicité qui ne sera plus fonctionnelle, l'interprofessionnalité que certains des nôtres craignent encore et qui pourtant, quel que soit votre mode d'exercice, vous permettront de lutter contre les structures anglo saxonnes qui chaque jour, viennent un peu plus réduire notre champ d'activité.

Avocat de demain, vous serez des spécialistes du Droit grâce à une formation toujours plus performante et spécialisée.

Avocat de demain, vous resterez le ciment du prestigieux Barreau de TOULOUSE, fort de votre tradition et de votre déontologie qui seules seront les garantes de votre indépendance.

Alors mes jeunes Confrères, vous qui représentez la jeunesse "nommée imprévoyante et légère de siècle en siècle", autorisez-moi à vous souhaiter de conserver en vous comme une incorruptible enfance, le sentiment de la liberté et de la tolérance.

Et si vous ne vous sentez pas capable au long des jours de maintenir ce sentiment de lutte toujours recommencée, changez de chemin sans attendre !...

Et nous mes Chers Confrères qui avons suivi le chemin, qu'avons-nous fait de notre serment ?

Vaste question que je laisse à votre réflexion !

Notre serment a été quelque peu différent puisque nous jurions comme avocat d'exercer, non pas une fonction, mais la défense et le conseil avec dignité, conscience, indépendance et humanité, la probité ne semblant pas avoir été une nécessité de l'époque.

Il faut se souvenir que plusieurs réformes se sont succédées depuis plus de vingt ans :

En 1972 tout d'abord, la fusion des avocats avec les avoués et les agréés près les Tribunaux de Commerce.

En 1992, la fusion avec les anciens Conseils Juridiques et fiscaux.

Ces réformes démontrent que la défense et le conseil étaient parfaitement remplis dans le cadre de notre mission, puisque le législateur, en 1971, a supprimé ces deux termes - défense et conseil - pour ne plus parler que de fonction.

Avons-nous, comme l'ont craint certains, perdu notre âme en sortant de nos Cabinet et des enceintes judiciaires pour aller au devant du monde de l'entreprise ?

N'avons-nous pas plutôt su évoluer avec les nécessités du monde moderne et les besoins de plus en plus importants de tous d'accéder au Droit ?

Je suis persuadée que ces fusions n'ont fait que renforcer la complémentarité de nos activités juridiques et judiciaires et ce dans l'intérêt d'une meilleure défense de nos clients et plus largement des citoyens.

Notre serment est et reste notre lien le plus fort par delà les difficultés quotidiennes.

Notre serment, j'en suis sûre, est le gage de notre confraternité et de notre déontologie qui nous rend fier d'appartenir au grand et prestigieux Barreau de TOULOUSE.

* * *

Celui-ci, comme la Magistrature, s'est vu honorer en 1998.

Le 13 janvier 1998, Monsieur FRECHEDE alors Procureur de la République à TOULOUSE, a été élevé au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Au mois de juin 1998, Monsieur le Doyen VEDEL inscrit au Barreau de TOULOUSE de 1946 à 1949, a été élu membre de l'Académie Française.

Le 25 septembre 1998, Monsieur le Conseiller LAMOUREUX a reçu l'insigne de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

Cette dernière distinction rejaillit plus particulièrement sur notre Barreau.

N'oublions pas que Philippe LAMOUREUX qui a porté haut les couleurs de la défense pénale toulousaine a été membre de notre Ordre, puisqu'ayant prêté serment le 12 décembre 1955, il a exercé pendant presque 40 ans en qualité d'avocat, avant de faire le choix d'intégrer la magistrature où il exerce actuellement les fonctions de Conseiller à la Cour d'Appel de NIMES.

Le Barreau leur adresse ses félicitations les plus chaleureuses.

Mais le Barreau a eu aussi ses deuils.

Le 2 octobre 1998, nous accompagnions à sa dernière demeure notre Confrère honoraire, Maître Marcel BOUE.

Celui-ci était né le 8 février 1923 à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS et après des études secondaires classiques, s'inscrivait à la Faculté de Droit de TOULOUSE avant de prêter serment le 22 novembre 1944 devant notre Cour d'Appel.

Inscrit depuis cette date en qualité d'avocat au Barreau de TOULOUSE, il ne quittera plus celui-ci jusqu'au 31 décembre 1993, poussant la coquetterie jusqu'à ne pas oser le jubilé professionnel qui marque les 50 années d'exercice d'un avocat.

Son ascendance paternelle semble l'avoir marqué, puisque très tôt, Maître BOUE porta son intérêt sur le contentieux administratif.

A une époque où il n'était pas alors question de spécialité, son Cabinet a toujours été marqué par cette dominante dans laquelle il a excellé, faisant de lui l'un des Confrères les plus consultés et les plus écoutés en la matière.

L'on ne peut évoquer sa mémoire sans rappeler aussi la fantaisie dont il a su émailler toute sa vie.

C'est ainsi, alors qu'il était stagiaire, qu'il triompha haut la main à une épreuve de sélection radio de jeunes talents sous la haute autorité d'Armand MESTRAL.

Cette sélection lui permit pendant une année et demie d'occuper les ondes de PARIS INTER à travers deux émissions hebdomadaires du soir à 22 h, outre une émission de prestige le dimanche matin intitulée "Prélude horaire" où il régala ses auditeurs en direct, de sa voix accompagnée d'un orchestre musical sur des chansons la plupart du temps de Michel CLAIR, son pseudonyme.

Son stage n'en fut pas affecté pour autant et c'est par le Droit Administratif et sa rigueur qu'il allait racheter en quelque sorte ses premières tribulations.

La fantaisie ne l'a cependant pas quittée puisqu'il a coopéré ultérieurement avec Monsieur le Bâtonnier DUTOT à trois créations majeures de l'opérette toulousaine de l'après-guerre.

Personne n'oubliera qu'il fut l'un des librettistes et surtout le compositeur de la première revue du Palais en 1949.

Maître Marcel BOUE a toujours été l'incarnation de la confraternité, un avocat délicieux et délicat à l'égard des plus jeunes.

Serviable, accueillant, pondéré dans ses jugements.

Dans un métier où l'affrontement ne peut être exclu, personne ne pourrait dire avoir eu le moindre incident avec lui.

Après 49 ans d'exercice professionnel, il fit valoir ses droits à une retraite bien méritée et c'est à l'unanimité que le Conseil de l'Ordre lui décernait le 20 décembre 1998 l'honorariat.

Le Barreau le laissait repartir à ses roses, ses objets d'art et son piano.

Que sa famille soit assurée de notre profonde affliction renouvelée.

* * *

Lors du concours de la Conférence du Stage, le Conseil de l'Ordre, dans sa séance du 14 décembre 1998, a décerné :

- la médaille d'or à Maître Karine BENDAYAN
- la médaille d'argent à Maître Vincent REMAURY.

Le prix André DUPEYRON a été attribué à égalité à Maître Pierre LE BONJOUR et Maître Frédéric LANGLOIS.

Renouvelant nos félicitations à ces brillants lauréats, je donne la parole à Maître Karine BENDAYAN, médaille d'or, qui a choisi comme sujet de dissertation "plaidoyer du doute".

* * *

Maître Vincent REMAURY, médaille d'argent, a choisi de faire l'éloge de Maître René JAMMES.